



## prélever sur mon compte sans autorisation

Par **nina076**, le **08/05/2012** à **16:53**

bonjour,

J'ai un compte conjoint avec un découvert et un compte perso ou je suis pas a découvert. En mars je regarde sur pc mon compte et je vois virment virt a la demande de madame de 146e qui est viré sur mon compte conjoint et en Avril la même chose 150e, j'appel la 1er fois mon conseiller et me dis que c'est son directeur qui a fait la démarche du virment et que mon conseiller a signer une décharge auquel il n'était pour rien et ma dis que je pouvais me retourner contre le directeur et la 2 emes fois idem encore un virment sans me demander autorisation .je voudrais savoir ce que je peux faire car cette argent que j'avais sur mon compte perso c'était prévu pour finir le mois et que j'avais des chèques. Le virment qu'il a fait sur le compte conjoint c'était pour payer 2 échéances qui ont d'ailleurs etais refusé comme je dépassé de 1003e de découvert au lieu de 1000e donc des frais en plus. quel son mes droits car pour ma part c'est une faute professionnel car a se moment la il peut facilement se remplir les poches .  
cordialement